

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 MAI 2010**

Délibération
n° 2010.05.076

**Clôture de
l'autorisation de
programme et des
crédits de paiement :
construction du parc
des Expositions**

LE VINGT SEPT MAI DEUX MILLE DIX à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **20 mai 2010**

Secrétaire de séance : Françoise LAMANT

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Anissa ACHARKI, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Maryse DUMEIX, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Michel GERMANEAU, Sébastien GOURET, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Redwan LOUHMAI, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Catherine DESCHAMPS à Michel BRONCY, Janine GUINANDIE à Philippe LAVAUD, Maurice HARDY à Patrick BOUTON, Robert JABOUILLE à Catherine DEBOEVERE, Cyrille NICOLAS à Nadine GUILLET

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Catherine PEREZ par Redwan LOUHMAI, Frédéric SARDIN par Anissa ACHARKI

Excusé(s) :

FINANCES - PROGRAMMATION

Rapporteur : **Monsieur NEBOUT**

**CLOTURE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT :
CONSTRUCTION DU PARC DES EXPOSITIONS**

Par délibération n° 40 du 17 mars 2005, le conseil communautaire a créé une autorisation de programme et des crédits de paiement (AP/CP) n°1 pour la construction du parc des expositions pour un montant initial de 20 920 000 €, réévalué à 24 039 000 € par la délibération n°81 du 23 mars 2007, puis à 24 109 000 € par la délibération n°445 du 20 décembre 2007.

Le total des crédits mandatés s'élève donc à 24 068 336,45 €.

PROJET (montant TTC)	Total des crédits mandatés	CA 2005	CA 2006	CA 2007	CA 2008	CA 2009
Parc des expositions	24 068 336,45€	1 993 018,89 €	14 392 650,92 €	7 549 001,36 €	123 093,69 €	10 571,59 €

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 18 mai 2010,

Je vous propose donc :

DE CLOTURER l'autorisation de programme n°1 relative à la construction du parc des expositions.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

01 juin 2010

Affiché le :

01 juin 2010